



**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 03 Janvier 2019**

N° 2

OBJET : BUDGET DE LA VILLE 2019

Le 05 Novembre dernier, le ROB vous a été présenté et reposait sur les principales prévisions envisagées pour l'année 2019. Les éléments qui vont suivre constituent la présentation de la structure du BP 2019 proposé.

Ce budget s'inscrit dans la même dynamique de gestion active de la dette engagée depuis plusieurs années tout en répondant aux besoins d'investissements indispensables à la Ville de Montargis.

Il vous sera proposé de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'Habitation.....	19,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	35,22 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	43,02 %

Globalement, le budget s'élève à **27 489 361 €** contre 33 951 545 € en 2018, soit une diminution de 19,03 %.

Ce budget est présenté plus tôt que d'habitude. C'est pourquoi le montant du Budget primitif 2019 n'est pas comparable au Budget Primitif 2018. En effet, lors de vote du BP 2018 le montant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 était connu. Le budget reprenait donc l'excédent constaté ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement reportées de l'année précédente, à savoir :

- dépenses d'investissement reportées = 3 870 000 €
- recettes d'investissement reportées = 1 561 000 €
- excédent de fonctionnement affecté en investissement = 320 900 €
- excédent reporté en fonctionnement = 1 384 000 €.

Le projet se décompose de la façon suivante :

- ❖ **Section de Fonctionnement** : 22 405 000 € contre 23 829 800 € en 2018 (- 5,98 %)
- ❖ **Section d'Investissement** : 5 084 361 € contre 10 121 745 € (- 49,77 %).

I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses directes d'équipement : 2 753 136 €

Les principales dépenses :

- travaux école et restaurant scolaire Pasteur	200 000 €
- travaux école Genebrier (remplacement des menuiseries et accueil de loisirs)	460 000 €
- travaux de restauration des Arcades de Lorris	344 100 €
- travaux vestiaires stade Champfleuri	328 000 €
- investissements post-inondations	100 000 €
- travaux d'aménagement du faubourg d'Orléans (complément)	100 000 €
- travaux de grosses réparations aux voies	200 000 €
- diagnostic des ponts et passerelles.....	30 000 €
- travaux sur ponts et passerelles.....	50 000 €
- études Belles Manières, Moulin à Tan, place de la République, rue R. Laforge et ruelle Pinon.....	100 000 €
- passerelle rue Dorée	556 800 €
- travaux d'aménagement de la halle Girodet (complément).....	154 000 €

Quant aux dépenses financières, celles-ci sont constituées du remboursement des amortissements des emprunts estimés à 2 330 000 €, soit - 3,32 %.

Les recettes d'Investissement

Les principales sources de financement sont les suivantes :

- La dotation aux amortissements	590 000 €
- Les subventions.....	1 043 095 €
- Le Fonds de Compensation pour la TVA	630 000 €
- La Taxe d'Aménagement.....	10 000 €
- Les amendes de police.....	300 000 €
- le prélèvement sur la section de fonctionnement.....	1 108 220 €
- et l'emprunt.....	1 400 000 €

L'emprunt inscrit au Budget Primitif 2019 est un montant maximum car une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 permettra d'augmenter l'autofinancement et donc de diminuer l'emprunt.

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Deuxième partie du budget, la section de fonctionnement a été estimée tant en recettes qu'en dépenses à 22 405 000 €.

Les faits marquants :

Les charges de Personnel avec 11 045 791 € contre 11 524 201 € l'année précédente, sont en diminution (- 4,15 %).

Les services généraux observent une diminution de - 5,97 %

3 865 161 € contre 4 110 591 € ;

La différence provient essentiellement de la baisse des frais de personnel et d'opérations qui ne sont pas à reconduire cette année (Comice Agricole et anniversaire de l'Armistice).

Le poste Sécurité et salubrité publiques est en hausse de + 0,54 %

Les crédits prévisionnels passent de 1 014 971 €.

Le budget Enseignement est en augmentation de + 0,87 %

Les crédits alloués atteignent 2 990 654 € contre 2 964 958 €.

Hausse du Chapitre 926 - Famille

Les dépenses prévisionnelles augmentent de 2,92 %, 2 291 021 € contre 2 226 053 €. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de personnel dans le centre multi-accueil des Closiers et le foyer-restaurant E. Cousin.

Chapitre 928 - Aménagement des services urbains

Globalement, les crédits connaissent une hausse : 4 269 220 € contre 4 164 489 € en 2018, soit + 2,51 %. Ce chapitre comprend notamment :

- l'éclairage public	293 800 €
- le stationnement payant.....	590 500 €
<i>correspondant au contrat et aux redevances encaissées et reversées au concessionnaire.</i>	
- le service Urbanisme.....	133 360 €
- le service Développement durable-Agenda 21	112 970 €
- la voirie proprement dite.....	1 413 440 €
- et les espaces verts.....	1 708 650 €

Chapitre 929 - Action économique

Avec 373 785 € contre 367 695 € en 2018, les dépenses augmentent de 1,66 %. Cette variation provient essentiellement des charges de personnel

Chapitre 931 - Opérations financières

Pour l'essentiel, ces opérations comprennent les intérêts des emprunts contractés à ce jour et estimés à : 425 000 € ; si l'on ajoute le capital des emprunts, figurant au chapitre 911 de la section d'investissement, soit 2 330 000 €, on obtient le montant de l'annuité, soit 2 755 000 € (- 7,24 %).

Cette annuité correspond à 12,30 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 13,24 % l'an dernier.

Avec les chapitres 934 et 939, nous abordons les opérations d'ordre entre sections.
Celles-ci comprennent la dotation aux amortissements : 590 000 € destinée au financement des dépenses d'investissement ;
et au chapitre 939, le virement à la section d'investissement : 1 108 220 €.

Après ces mouvements d'ordre, il reste à examiner les Dotations de l'Etat et les ressources fiscales qui se répartissent comme suit :

la Dotation Globale de Fonctionnement. Son montant a été estimé à : 4 382 000 € (montant encaissé en 2018 : 4 382 112 €).

Les autres dotations ont été estimées respectivement comme suit :

- <u>Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</u>	2 256 000 €
(2 170 001 € en 2018) (+3,96 %)	
- <u>Dotation de solidarité rurale (DSR)</u>	287 000 €
(280 264 € en 2018) (+ 2,40 %)	
- et la dotation de péréquation.....	69 000 €
(76 890 € en 2018) (- 10,26 %)	

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2018 est estimé à 46 000 €.

Le gouvernement souhaitant dispenser 80 % des ménages du paiement de la taxe d'habitation, un dégrèvement progressif sous condition de ressources est instauré depuis l'année dernière. Les ménages remplissant les conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 65 % de leur cotisation de TH en 2019.

L'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite du taux en vigueur pour les impositions de 2017.

Pour ce qui concerne les autres concours financiers attribués par l'Etat au titre des dégrèvements et des exonérations d'impôts locaux, ceux-ci ont été estimés à :

- la dotation de compensation de la Taxe d'Habitation	750 000 €
- la dotation de compensation de la Taxe Foncière.....	150 000 €

S'agissant des attributions versées par l'AME, on distingue :

l'attribution de compensation : 283 800 €,
et la dotation de solidarité : 330 000 €.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

En 2018, le FPIC reçu était de 250 565 €. Pour 2019, il peut être estimé à 250 600 €.

Les Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été estimées à 10 058 000 € contre 10 030 000 € au BP 2018.

Le vote des taux des trois taxes sera inscrit à la prochaine séance du Conseil Municipal après que la Trésorerie Générale nous aura notifié les bases prévisionnelles de fiscalité.

Je vous rappelle que nous proposerons de maintenir les taux des trois taxes.

Cf documents budgétaires joints à l'envoi postal.

Examiné en commission Générale du 10 Décembre 2018.

DÉCISION DU CONSEIL :

.....
.....
.....

